

Le statut du musicien en Tunisie

La politique musicale de la Tunisie, depuis l'indépendance en 1956 jusqu'à 2014, présente une image contrastée entre le capital humain et culturel dont elle dispose en théorie, la volonté annoncée dans le discours politique, et la situation de son fonctionnement réel ou « mécanique institutionnelle et légale ». Cette mécanique est en rupture totale avec la réalité du terrain et l'évolution internationale de la condition de l'artiste, ce qui conduit à la précarité du statut professionnel du musicien.

De toute évidence, l'adoption de la deuxième Constitution de la République tunisienne du 27 janvier 2014 par l'Assemblée nationale constituante (ANC) offre un environnement constitutionnel assez favorable à l'évolution de la politique culturelle et artistique, puisque l'État se porte garant des libertés d'opinion, de pensée, d'expression, d'information et de publication (article 31), de la propriété intellectuelle (article 41), ainsi que du droit à la culture, la liberté de création et la diversité artistique (article 42).

Ces conditions sont certes nécessaires, mais elles sont insuffisantes pour changer les pratiques et les mentalités. La refonte de la politique culturelle et artistique en Tunisie passe par un processus de sensibilisation et d'adhésion générales, ainsi que d'adaptation avec les multiples défis et transformations du réel dans l'espace et dans le temps. Dans cette perspective, une politique culturelle pragmatique et mobilisatrice de tous les courants et acteurs sociaux, basée sur une stratégie culturelle participative et solidaire, est inévitable pour « déprogrammer » les anciens réflexes du tout-État culturel. Elle s'appuie sur un modèle culturel d'État régulateur et la reconfiguration du logiciel de gouvernance de la culture et des arts.

*Docteur en Sciences politiques, **Sonia MBAREK RAIS** est nommée ministre de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine, dans le premier gouvernement de la II^e République tunisienne, en janvier 2016, où elle sera à l'initiative d'une loi sur le statut de l'artiste en Tunisie. Politologue et enseignante universitaire spécialisée en droit public, politiques culturelles et gestion du droit d'auteur, elle est chargée, en tant que première femme tunisienne, de diriger le prestigieux Festival international de Carthage en 2014 et 2015. Elle est reconnue en tant qu'artiste interprète de renommée internationale avec plus de trente ans de carrière, et détient le Diapason d'or pour son album de chant arabo-andalou Takht (Distribution Harmonia Mundi, 2000). Elle prône le dialogue interculturel au service de la paix et du dialogue entre les peuples.*

Sonia MBAREK RAIS

Le statut du musicien en Tunisie



Sonia MBAREK RAIS

Le statut du musicien en Tunisie

État des lieux de la politique musicale :
approche sociologique



Illustration de couverture :
Sonia Mbarek Rais par Hamdi Boubaker.

ISBN : 978-2-343-14230-2
32 €



Musiques et Champ social

L'Harmattan